

Gazette du Palais

Directeur honoraire : Jean-Gaston Moore
Président : François-Xavier Charvet
Directeur de la publication : Pierre-Yves Romain
Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz
Rédacteur en chef adjoint : Iris Joussea
Rédacteurs : Catherine Berlaud,
Philippe Graveleau, Marie Rajchenbach
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Direction : 12, place Dauphine 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17
Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00 / Fax 01 41 08 23 60
Courrier : redactiongp@lextenso-editions.fr

Tarifs 2015

* Prix TTC au n°

Abonnés : n° normal : 1,70 € - n° spécial : 15 €
Non abonnés : n° normal : 3,10 € - n° spécial : 26 €
+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 334,89 € TTC

Recueils + table seuls : 362,46 € TTC

Journal, recueil + table : 487,02 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 389 €

Journal, recueil + table : 605 €

CCP Paris 213-93 J

Éditeur : LA GAZETTE DU PALAIS – SOCIÉTÉ DU HARLAY

SA au capital de 98 460 €

Président : François-Xavier Charvet

Directeur Général : Pierre-Yves Romain

12, place Dauphine 75001 Paris

Internet : www.gazettedupalais.com

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Direction artistique : Agences Louisiane et Samarcande

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso-editions.fr
et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

Actualité

3

Doctrine

■ Représentativité patronale

par Alain SAURET sous D. n° 2015-654, 10 juin 2015

4

Jurisprudence

■ Légataire universel et réintégration des donations antérieures

note par Stéphane PIÉDELIÈVRE sous Cass. 1^{re} civ., 7 oct. 2015

6

■ « Nous informons les passagers que nous n'informons pas »

note par Christophe PAULIN sous Cass. 1^{re} civ., 10 sept. 2015

8

■ L'exigente matérialité des menaces de mort

note par Gilles GRÉCOURT sous Cass. crim., 22 sept. 2015

10

■ Litispendance et *Bruxelles II bis*

note par Elisa VIGANOTTI sous CJUE, 3^e ch., 6 oct. 2015

11

■ Chronique de jurisprudence de droit de la propriété intellectuelle

par Laure MARINO

13

■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation

par Catherine BERLAUD

23

■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État

par Philippe GRAVELEAU

28

■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme

par Catherine BERLAUD

31